



La croissance énergétique “verte” pour nourrir l’extractivisme en a-t-on vraiment besoin ?

Pistes de réflexions concernant les Impacts et effets liés à l’usage de l’énergie ainsi qu’au
pécule généré par les projets éoliens

Mémoire déposé lors d’une consultation publique réalisée par le Bureau d’Audiences
Publiques sur l’Environnement dans le cadre d’un projet éolien proposé sur le
territoire Mi’kma’ki

Par :Alexandre Richard

Mars 2024

Au moment de débiter le présent mémoire, à Tiohtià: ke, alors que le mois de mars n'est pas encore entamé, la température a atteint 14 degrés Celsius. Au même moment, au nord du 55e parallèle, le pergélisol fond à un rythme qui menace sérieusement la pratique des activités traditionnelles.

Les impacts et effets cumulatifs liés à l'usage des différentes formes d'énergie ne sont pas internalisés à leurs justes valeurs dans les économies dominantes, ce qui a pour effet de menacer significativement la survie de multiples espèces.

Cet état de fait représente aussi un préjudice concernant le droit au froid de certaines communautés sises sur le territoire commun ainsi qu'à la sauvegarde des multiples cultures plus vulnérables aux impacts et effets liés aux activités anthropiques. (Sheila W. 2019)

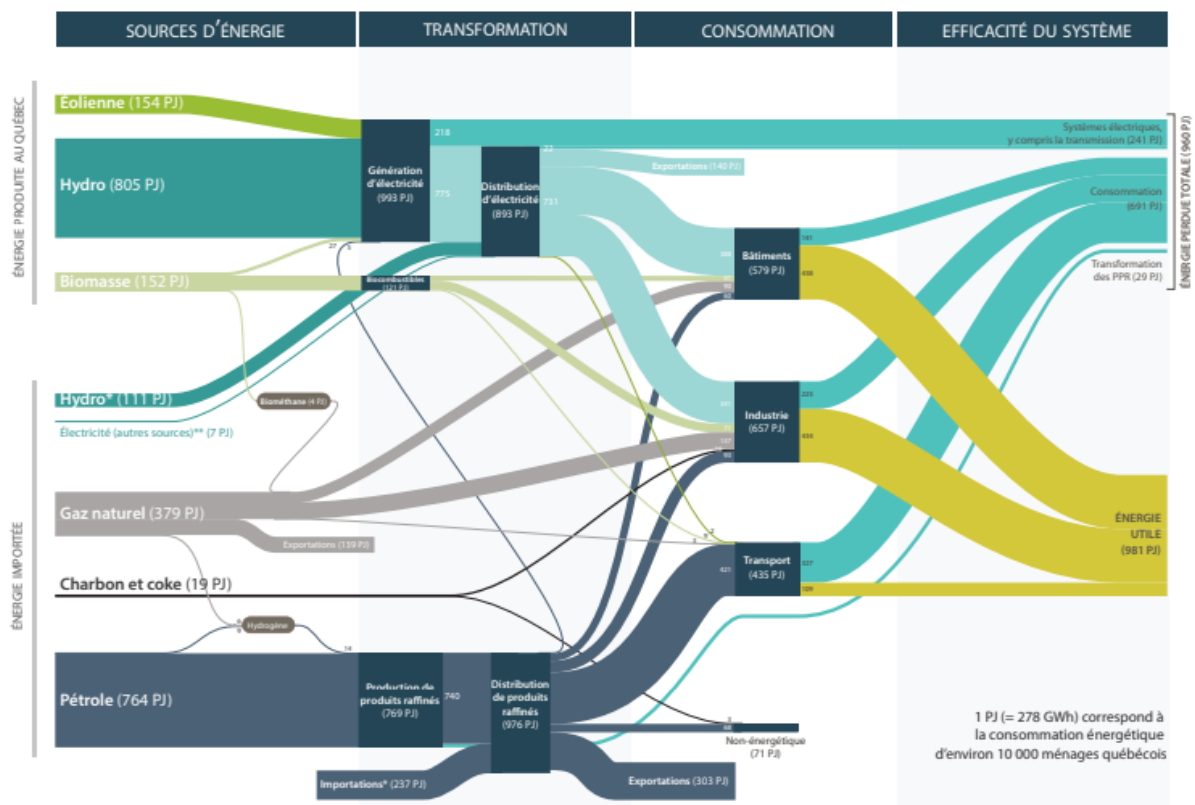
Selon le principe K enchâssé dans la loi sur la qualité de l'environnement, ces multiples patrimoines vivants représentant le patrimoine immatériel constituant notre riche culture diversifié méritent identification et protection.

Afin d'assurer la mise en valeur de ces cultures qui nous permettrait d'orienter nos choix collectifs vers la co-construction de divers mécanismes de protection efficaces, face à l'état de la situation, il est urgent d'appliquer le principe de précaution et de refuser d'investir en catimini dans des infrastructures énergétiques qui auront pour effet de maintenir un haut niveau de dépendance à la surconsommation tel que nous observons dans la plupart des pays soi-disant "développé".

En effet, les "pays développés" ont littéralement construit un système de dépendance énergétique à haut quanta d'énergie où la réduction à la source et la décroissance de l'utilisation de l'énergie ne sont actuellement pas mises en valeur.

Comme représenté ci-bas dans le graphique 2, nous pouvons observer que dans les faits, l'énergie abondante est littéralement dissipée dans un modèle économique vétuste, et ce, sans égard à l'usage.

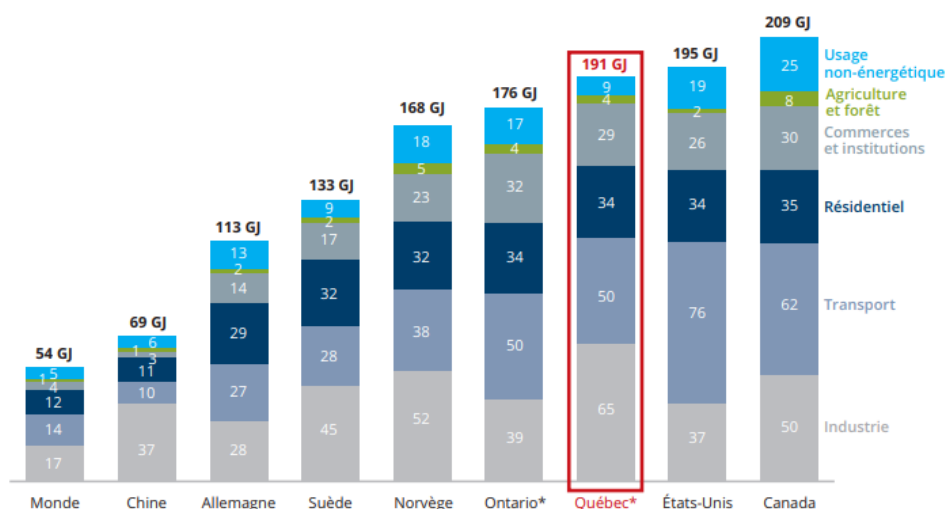
GRAPHIQUE 2 • BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC, 2021



Source: État de l'énergie au Québec, 2024

Le constat lié à ce bilan est éloquent, les "pays développés" ont conçu des systèmes d'accoutumance à l'énergie abondante qui façonnent leurs comportements énergivores. Si l'on se compare à la moyenne mondiale, tel que présenté dans le graphique 21, les Québécois consomment une quantité d'énergie environ quatre fois supérieure.

GRAPHIQUE 21 • COMPARAISON DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR HABITANT DU QUÉBEC AVEC CELLE D'AUTRES PAYS, 2021



Source: État de l'énergie au Québec 2024

Chacun d'entre nous a développé des troubles de comportement systémique quant à l'utilisation judicieuse de l'énergie, car il est très difficile d'y voir les impacts et effets de son utilisation lorsque nous ne sommes pas attachés aux territoires et rivières harnachés permettant sa production.

Lorsque nous sommes assis dans un camion de livraison ou que nous participons à un processus de production dans un environnement artificiel où l'énergie est surabondante, il n'est pas évident de bien identifier que les secteurs des transports et de l'industrie dans lesquels nous avons choisi d'investir une partie de notre temps de vie disponible pour leurs maintiens ont des impacts et effets négatifs qui impactent significativement notre propre qualité de vie.

Le graphique 21 nous expose clairement l'écart considérable d'énergie consommé par les Québécois pour soutenir et supporter l'industrie et le transport (115 gigajoules) par rapport à la moyenne mondiale qui en consomme seulement 31.

La dépendance énergétique est considérable pour ces deux secteurs combinés. Ces deux secteurs cannibalisent les ressources énergétiques et menacent littéralement l'équilibre écosystémique. La capacité de support de l'écosystème ne concorde pas avec les ambitions des parties prenantes de ces secteurs d'activité.

Même si le Québec dispose de ressources renouvelables en quantité importante, nous ne sommes pas nécessairement contraints à choisir de les exploiter. Il n'est aucunement raisonnable et respectueux envers les prochaines générations et les espèces fauniques de dilapider l'énergie telle que constatée dans les deux précédents graphiques.

Les occupants des territoires y gagneraient à s'unir afin d'évaluer la possibilité d'envisager la décroissance graduelle des investissements dans le secteur des transports et de l'industrie avant d'entrevoir l'ajout de blocs d'énergie supplémentaire tel que proposé par les différents projets éoliens présentés ci-bas dans le tableau 2 déposé dans le cadre du présent projet par le MELCCFP.

Tableau 2 Parcs éoliens potentiels à venir au Québec (en construction ou en analyse) au 15 mars 2024		
No. de gestion documentaire	Nom du Parc éolien	Nombre approximatif d'éoliennes
3211-12-234	Apuiat	34
3211-12-242	Des Neiges Secteur sud	env 60
3211-12-243	Des Neiges Secteur Charlevoix	env 60
3211-12-244	Des Neiges Secteur ouest	env 60
3211-12-246	Pohénégamook - Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk	max 80
3211-12-250	Mesgi'g Ugju's'n 2	max 24
3211-12-251	Forêt Domaniale	max 31
3211-12-252	Madawaska	max 50
3211-12-253	Haute-Chaudière	20
3211-12-257	Parc éolien Grosse-Île	4 à 7
3211-12-258	Projet éolien Monnoir	15 à 20
3211-12-259	Projet éolien Canton MacNider	env 20
3211-12-260	Saint-Paul-de-Montminy	max 28
3211-12-261	Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2	max 54
3211-12-262	Parc éolien Arthabaska	max 44
Total estimé à:		592

Source DB3 déposé par le MELCCFP

En guise de solution de rechange au tableau 2. Des mécanismes élaborés par les différentes communautés sises sur le territoire assurant la décroissance des secteurs des transports et de l'industrie nous offriraient l'opportunité de libérer une quantité significative d'énergie pour des usages de première nécessité. Choisir de saborder collectivement, et ce de façon graduelle ces deux secteurs d'activité énergivores nous permettrait aussi de libérer une bonne partie de notre précieux temps de vie afin de le consacrer à des activités collectivement plus équitables et productives qui se traduirait par une intensité énergétique décroissante dans le temps et nécessairement par une décroissance de l'extractivisme.

Avec toutes les connaissances et l'imagination dont nous disposons, les occupants d'un territoire riche de ressources humaines et énergétiques comme le nôtre peuvent certainement réussir à réduire la consommation de ces deux secteurs qui cannibalisent actuellement de manière disproportionnée une part importante des ressources. Avec une bonne dose de volonté, nous sommes certainement en mesure de rattraper la moyenne mondiale de consommation d'énergie par habitant qui est de 54 Gigajoules par année voire même de la surpasser d'ici 2035.

Par contre, généralement motivé par l'appât du gain projeté, des efforts spéculatifs considérables sont mis de l'avant par les promoteurs afin de faire de mettre en valeur les impacts positifs et ainsi justifier le bien-fondé de leurs projets sans nécessairement mettre les efforts et les ressources nécessaires afin de réaliser des études impartiales qui permettraient de mettre en vitrine de façon transparente l'ensemble des impacts et effets tant négatifs que positifs liés aux projets de développement énergétique.

En effet, dans une société consumériste, là où il y a publicité ciblée, tel que diffusé par Hydro-Québec dans les médias ou lors des séances d'informations préalables aux dépôts des différents projets, il y a matière à investigation collective préalable afin de ne pas tomber

sous hypnose, c'est à dire, dans un état altéré de conscience caractérisée par un affaiblissement de la vigilance et une plus grande ouverture à la suggestion (Kosslyn et al.,2000).

J'invite la commission à analyser scrupuleusement la suggestion conformiste de "croissance verte" déposée au dossier et de ne pas hésiter à demander aux promoteurs des détails supplémentaires quant à l'usage des kw/h qui serait générée par le projet MU2 ainsi que de l'utilisation (en amont et en aval) du pécule généré incluant ses impacts et effets tant positifs que négatifs.

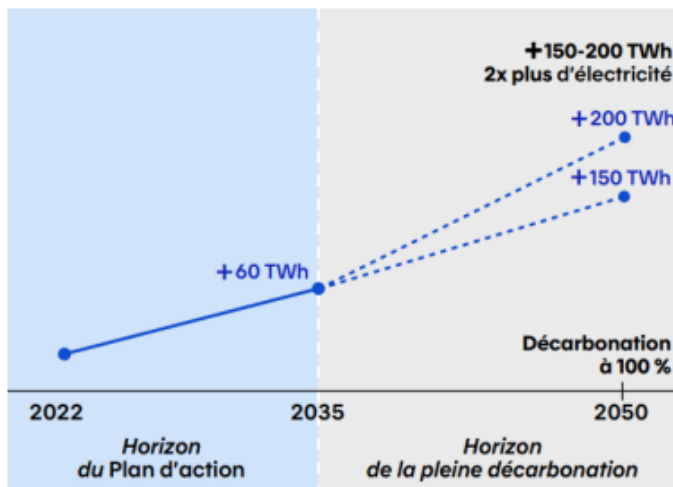
L'énergie est plus ou moins intangible et son abondance est tenue pour acquise pour la plupart d'entre nous. Nous sommes bien confortables dans les villes et campagnes électrifiées, mais nous sommes loin de bien pouvoir saisir et comprendre les impacts et effets liés à l'implantation de ces infrastructures techniques complexes qui dépasse la capacité d'analyse du commun des mortels.

La course à la croissance telle que nous la connaissons a atteint ou atteindra sous peu un point de rupture qui nécessitera un important travail d'introspection afin de modifier nos comportements.

Il est crucial d'agir de façon préventive afin d'augmenter nos chances de succès. Toute source confondue, renouvelable ou non, l'énergie distribuée par Hydro-Québec, Énergir ainsi que les différents distributeurs de produits pétroliers raffinés participent, solidairement, de par la nature de leurs activités commerciales, à l'insoutenable croissance de la demande via la mise à la disposition d'une offre d'énergie abondante et constamment renouvelée par le dépôt de projets.

Cette croissance n'est actuellement pas remise en question par ces entités publiques et privées qui sont d'ailleurs souvent en conflit d'intérêt économique par rapport aux solutions de rechange. Sans égard à la source d'énergie, la croissance économique semble même être le moteur de justification de multiples projets d'implantation d'infrastructures de production et de distribution d'énergie.

Trajectoire projetée d'électricité d'ici 2050



Pourquoi des prévisions en hausse ?

- Meilleure compréhension des technologies, et donc des besoins
- Croissance plus forte de l'économie
- Nouveaux secteurs de l'économie verte (ex. carburants renouvelables, hydrogène vert)

D'ici 2035, nous planifions l'ajout de **60 TWh**, soit entre **8 000 et 9 000 MW** de puissance additionnelle.

Source : plan d'action 2035 Hydro-Québec déposé dans le projet des neiges sud

Comme nous pouvons l'observer ci-haut dans la figure déposée par Hydro-Québec dans un autre dossier parallèle, les "lunettes roses" de la croissance verte nous éloignent dangereusement de l'équilibre écosystémique. Ce graphique nous dévoile la trajectoire projetée par Hydro-Québec qui planifie la poursuite de l'extractivisme sous l'angle de la décarbonation.

Tel que stipulé par l'auteur Éric Pineault dans Social Ecology of Capital :

«La masse annuelle de matière extraite et mise en circulation par le capital dépassera bientôt la biomasse produite par tous les écosystèmes terrestres de la Terre au cours de la même période.» (Pineault.E. 2024)

Le constat est clair, collectivement, nous consommons les ressources au-delà de la capacité de support des écosystèmes, ce qui menace la biodiversité ainsi que nos propres conditions de survie. Une nécessaire transition économique et énergétique est inévitable afin de réduire significativement les impacts et effets de nos activités anthropiques.

En lien avec la trajectoire de croissance projeté par Hydro-Québec impliquant des technologies modernes complexes, je tiens à ce que la commission porte une attention particulière sur le fait que ces choix, intrinsèquement liés à la poursuite de l'extractivisme nécessiteront des ressources afin de permettre leurs conception, leur fabrication, leur maintien ainsi que leurs traitement en fin de vie, ce qui aura pour effet d'augmenter les risques de développement exponentiel des activités extractives sur les territoires communs. La portée de nos choix technologiques nécessitant un haut quanta d'énergie est évidemment extra-territoriale. L'étude d'impact déposée au présent dossier ne présente

aucune solution de rechange et la portée de l'étude ne permet pas de couvrir l'ensemble des répercussions extra-territoriales.

Dans le scénario proposé par Hydro-Québec au présent dossier, qui s'est matérialisé dans l'appel d'offre qui induit l'expansion du parc éolien Mesgig, la croissance de l'économie projetée assurerait quant à elle la croissance de la consommation d'énergie. L'énergie disponible permettrait alors la croissance de la demande et de l'économie. Puisque cette croissance nécessitera la poursuite des processus extractifs, nous assistons alors à une relation symbiotique inéquitable envers les sept prochaines générations, ce qui va à l'encontre de la vision de plusieurs communautés sises sur le territoire dont le patrimoine immatériel et naturel nécessite une protection imminente.

Dans son scénario, Hydro-Québec, s'assure d'une croissance de l'offre qui attirera les colons détenant des moyens de production nécessitant l'extraction de ressources sur le vaste territoire qu'elle occupe, s'ensuivra une demande croissante d'énergie dite "verte" par ces derniers, qui, jusqu'à ce jour, dilapident la précieuse ressource sans égard à l'usage dans divers procédés extractifs et industriels qui ont pour effets de souiller les territoires sans internaliser l'ensemble des externalités négatives. Les passifs environnementaux ne sont actuellement pas internalisés à leurs juste valeur, ce qui a pour effet de léguer ce fardeau aux générations successives.

Les effets rebonds attribuable à l'abondance énergétique restent à identifier et à analyser en fonction de la capacité de support des écosystèmes avant de prendre des décisions éclairées.

Sur ce point, j'invite la commission à élargir la portée de la zone d'étude en fonction de l'étalement des usages projeté de l'énergie généré par le projet et de tenir compte de l'usage projeté du pécule généré par ce même projet sur l'ensemble du cycle de vie.

Par exemple, actuellement, dans d'autres installations similaires sises sur le territoire, l'énergie est actuellement utilisée en partie afin d'assurer la poursuite du consumérisme, indirectement, bien que l'énergie en question est "plus propre" que l'utilisation des énergies de source fossile, son abondance et son faible coût contribuent à ce que les sols, les eaux et l'air se contaminent en partie via l'utilisation de l'énergie produite.

Les véhicules motorisés sont construits en partie avec les électrons provenant de ces infrastructures de production d'énergie, elles sont ou seront vendues avec des "batteries dites vertes" installées à même des véhicules de plus en plus lourds dont leurs autonomies est équivalente à un véhicule à essence et dont leurs utilisations dépendent de matières premières et d'infrastructures nécessitant un haut quantum d'énergie pour leur maintien.

Nous observons aussi que les sites d'enfouissement sont sans cesse en expansion. La croissance économique illimitée façonne nos comportements et assure une dilapidation du stock de ressource limité à un rythme insoutenable.

Augmenter l'offre énergétique toute source confondue dans une société où les troubles comportementaux intrinsèquement liés à l'appât du gain sont omniprésents s'avère extrêmement risqué pour la protection du territoire commun.

Miser sur la décroissance de l'utilisation de l'énergie est inévitable afin de réduire les risques que d'autres pays en voie de développement tentent d'atteindre le même niveau de consommation que nous.

En tant que pays riche, si nous choisissons démocratiquement de miser vers une faible consommation globale qui se rapproche de la consommation moyenne mondiale et qui met de l'avant nos priorités de réduction à la source tout en augmentant le Bonheur Intérieur Brut des communautés, les probabilités que d'autres pays ne disposant pas de ressources équivalentes aux nôtres réussissent à bénéficier des apprentissages de notre démarche sans recourir aux énergie fossile est plus élevé que si nous misons collectivement vers une course à la croissance.

Comment pourrions-nous convaincre les pays disposant d'abondantes quantités de ressources fossiles de ne pas les utiliser si nous ne nous donnons pas nous même les outils nécessaires qui nous permettront de refuser l'exploitation de nos propres ressources ?

L'expérience historique vécue avec le développement de l'hydroélectricité couplé à l'abondance du pétrole et de l'expansion du réseau routier mérite une analyse profonde des impacts et effets cumulés avant de mettre de l'avant notre plan de gestion du territoire commun afin de ne pas répéter les erreurs du passé qui nous ont mené à l'extinction de plusieurs espèces et qui a permis de souiller une vaste partie du territoire.

Notions de consentement préalable libre et éclairée

Sur notre territoire commun, la population de caribou montagnard subit actuellement les effets cumulés de l'abondance énergétique au sens large. Sincèrement, je ne crois pas qu'une gestion par décret fédéral ou provincial issu d'une constitution colonialiste est la bonne voie pour rétablir l'équilibre écosystémique. Les occupants des territoires communs disposent de multiples capacités d'autodétermination permettant de rétablir l'équilibre.

La population de caribou montagnard est un indicateur qui démontre clairement notre incapacité à limiter notre consommation d'énergie en fonction de la capacité de support des écosystèmes.

La combinaison de l'utilisation du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables couplée à des idéaux de croissance économique illimités a assuré avec regret la poursuite de l'extractivisme causant le déclin de cette population.

La source du problème n'est pas l'exploitation forestière qui induit la perte d'habitat, l'exploitation forestière telle que nous la connaissons n'est qu'une conséquence de notre incapacité d'anticipation et de limitation de notre consommation d'énergie.

La source du problème est l'intensité énergétique que nous avons collectivement choisie afin de perpétuer notre modèle économique obsolète. Ce n'est pas un hasard si les entités étatiques Québécoises ont choisi de fusionner le Ministère de l'Énergie et de l'Économie (MEIE), cette fusion permet de faciliter la croissance économique qui par défaut se traduit par la poursuite de l'extractivisme sous une abondance énergétique.

La disponibilité abondante d'énergie toutes sources confondues assure le déploiement des colons qui répandent leurs modes de vie énergivores sur le vaste territoire commun, ce qui accélère les dérèglements climatiques ainsi que la perte d'habitat pour les autres espèces, dont les espèces en péril, qui ont d'ailleurs très peu de moyens de faire valoir leurs droits dans un système qui ne leur assurent pas le même statut que nous. Sur ce point, les espèces fauniques n'ont toujours aucun droit de vote dans notre système économique anthropocentrique, il en résulte une perte de biodiversité accélérée sans précédent.

J'invite la commission ainsi que les occupants des territoires qui se chevauchent à porter une attention particulière concernant les impacts et effets de l'énergie qui sera produite par ce projet ainsi que l'ensemble des autres projets similaires qui se cumulent.

J'invite la commission à user de prudence et de diligence, de traquer finement l'électron et/ou chaque kw/h générés afin d'internaliser l'ensemble des impacts et effets qu'ils induisent avant de transmettre ses recommandations au ministre.

Déterminer et diffuser l'ensemble des impacts et effets réels de façon impartiale est une étape importante afin d'obtenir un consentement préalable libre et éclairé qui se traduit par une acceptabilité sociale obtenue de façon transparente. L'idée ici n'est pas de diviser de façon binaire les occupants du territoire en deux groupes «pour» ou «contre » le projet.

Lors de l'audience, j'ai été surpris que les représentants de l'initiateur déclarent que l'absence de BAPE pour la phase 1 du projet est la preuve d'une acceptabilité sociale. Le BAPE est un mécanisme de consultation préalable à l'identification des enjeux. L'idée est de rassembler tous les occupants et de prendre le temps et les ressources nécessaires à l'identification de l'ensemble des impacts et effets des projets proposés afin de prendre des décisions collectives éclairées. Dans le cas qui nous concerne, le projet mesgig fait partie intégrante d'un groupe de générateurs d'impacts cumulatifs, qui, si le projet se concrétise s'ajouterait aux quatorze autres projets projetés dans le tableau 2.

En choisissant d'implanter ce parc éolien, bien qu'il constitue un choix d'exploitation d'une forme d'énergie renouvelable complémentaire, par ce choix de technologie, nous proposons collectivement la poursuite du même modus operandi historique que nous avons vécu avec le développement de l'hydroélectricité avec tous les risques liés aux impacts, effets direct et indirect ainsi qu'aux effets rebonds qui ne sont actuellement pas anticipés et diffusés de façon transparente à l'ensemble des collectivités pour ensuite être internalisés impartialement aux différents processus de décisions collectives afin que les occupants des territoires en question puissent prendre des décisions éclairées en toute connaissance de cause.

Tel qu'expliqué par Hydro-Québec dans les audiences antérieures, la fiabilité en puissance est un concept qui vise à avoir suffisamment de ressources pour alimenter la demande lors des périodes de pointe de consommation. Hydro-Québec ajoute *«Enfin, Hydro-Québec tient à rappeler que l'énergie éolienne, en plus de sa contribution en puissance, offre un apport significatif en énergie au Québec (tout au long de l'année) et est complémentaire à l'hydroélectricité.»*

Donc, ce projet est un projet d'apport en énergie qui contribuera à soutenir la demande en puissance. J'aimerais que la commission envisage la comparaison des solutions de rechange impliquant une réduction à la source par l'effacement des besoins en énergie et en puissance qui éviteraient par conséquent la nécessité d'implanter des éoliennes. Ces solutions de rechange peuvent nous offrir un potentiel de vitalité économique pour l'ensemble des communautés sises sur le territoire commun.

Comme par exemple:

- Effacement des besoins via la densification et la diminution des superficies de plancher utilisées par les ménages.

- Effacement des besoins via la mise à jour de l'enveloppe des bâtiments selon les meilleures pratiques (maisons passives=15KW/h/m2/an pour le chauffage des locaux)

- Effacement des besoins via la mise à jour de l'enveloppe des bâtiments selon des techniques de rénovation profonde (=48KW/h/m2/an pour le chauffage des locaux)

- Effacement des besoins via un plan de réduction de la vitesse effective, de la capacité d'accélération et de la taille des véhicules motorisés utilisés sur le réseau routier.

- Effacement des besoins via le transfert des modes de déplacement des individus et de livraison des colis impliquant des véhicules motorisés vers le transit actif basse technologie.

- Effacement des besoins par la réappropriation à petite échelle des moyens de production des biens et denrées de première nécessité (énergie, agriculture, logements, transit et transport) par les communautés afin de réduire à la source les déplacements et la dissipation d'énergie.

«La rénovation profonde consiste en des travaux sur l'enveloppe thermique qui mènent à une réduction de 60% des besoins en énergie. La moyenne des besoins énergétique pour le chauffage uniquement dans le parc de bâtiments résidentiels est aujourd'hui d'environ 120 kWh/m2/an. Un bâtiment passif arrive à 15 kWh. Des rénovations profondes permettraient d'arriver à 48 kWh/m2/an, libérant une grande quantité d'électricité qui pourraient être mieux valorisée dans des activités productives de la société québécoise.» (P.-O. Pineau, 2024)

Cette liste n'est pas exhaustive, l'idée est que la commission porte une attention particulière sur le fait que l'initiateur n'a déposé aucune solution de rechange impliquant la non-réalisation de son projet tel qu'exigé dans la directive alors qu'une multitude de combinaisons de solutions de rechange permettraient d'effacer la demande à la source, ce qui éliminerait la justification des besoins. Ces solutions de rechanges combinés aux changements de comportements projetés à même une économie post-croissance imminente qui sera choisie et/ou subit dépendamment de nos choix remettent sérieusement en question la justification de tout projet de croissance de production énergétique.

Autres risques attribuables aux attributs environnementaux ainsi qu'à l'abondance d'énergie «verte» produite sur les territoires.

-Risques que des entreprises convoitent les territoires afin d'extraire les ressources à des fins pécuniaires sans internaliser de façon impartiale l'ensemble des impacts et effets cumulés.

-Si l'énergie génère des revenus et des emplois, ces revenus et ces emplois risquent de faire augmenter la dépendance pécuniaire des individus ainsi que des communautés impliquées.

Par conséquent, l'indépendance économique des communautés risque d'être significativement impactée par un «verrouillage des comportements consuméristes» liés intrinsèquement à cette dépendance aux revenus.

L'histoire nous démontre que le sevrage pécuniaire nécessaire à la mise en œuvre des différentes formes d'économie post-croissance risque alors d'être plus douloureux et difficile pour les parties prenantes qui ont adhéré à ce modèle économique addictif.

Selon des études préliminaires qui sont à leurs balbutiements, au-delà d'un certain seuil de revenu variable en fonction du milieu d'insertion, nous observons que plus les revenus des ménages sont élevés, plus le sevrage pécuniaire est difficile à exercer, ce qui représente un enjeu socio-économique majeur dans un contexte de changement climatique.

Sur ce point, la dernière crise sanitaire représente une expérience fort instructive. Au Canada, les entités étatiques fédérales ont dû injecter du pécule d'urgence afin d'éviter le chaos social» car une bonne partie des occupants du territoire avaient, à ce moment de l'histoire, développé une forte dépendance à cette substance intangible. L'appât du gain peut engendrer des impacts et des effets incontrôlables chez certains individus et qui sont particulièrement difficiles à anticiper d'où la nécessité des injections préventives en cas de besoin.

Une dépendance élevée à cette substance limite considérablement la capacité d'adaptation des occupants à vivre sans son utilisation systémique. Je suis d'avis que d'autres formes d'économie plus stables qui induisent des dépendances de moindre impact existent déjà dans les différentes communautés et devraient être priorisées comme solution de rechange aux modèles économiques qui utilisent ce moyen d'échange risqué assurant un endettement chronique et dont l'ensemble des impacts et effets sont particulièrement fastidieux voir impossible à internaliser.

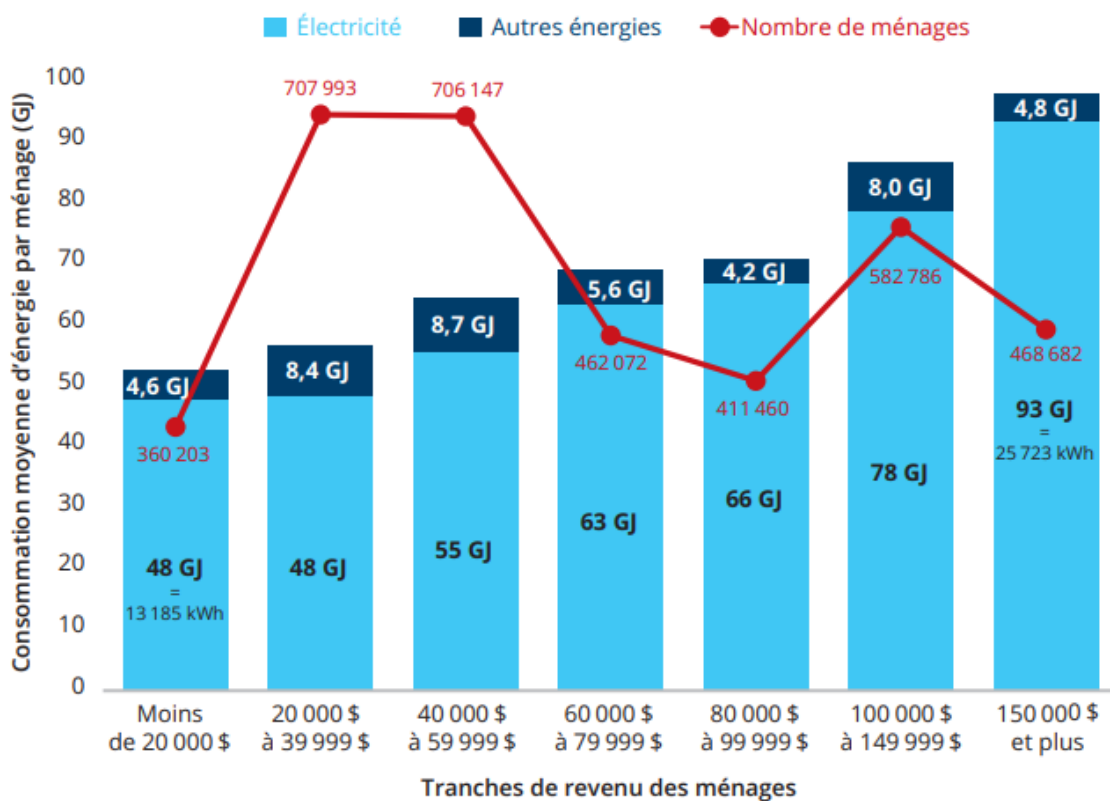
Les différentes formes d'économies à échelle humaine qui ont choisi de limiter à la source les possibilités de développement de l'appât du gain dans leurs communautés facilitent

grandement la détection, l'autorégulation et l'internalisation des impacts et effets tant négatifs que positifs de leurs activités.

Leur intensité énergétique est alors plus facilement modulable en fonction de la capacité de support des écosystèmes ainsi que des ressources disponibles sur un territoire à un moment donné.

-Tel que nous pouvons le constater ci-bas dans le graphique 47, plus le revenu des ménages est élevé, plus la consommation d'énergie augmente avec tous les impacts et effets y étant associés.

GRAPHIQUE 47 • CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS PAR TRANCHE DE REVENU, 2019

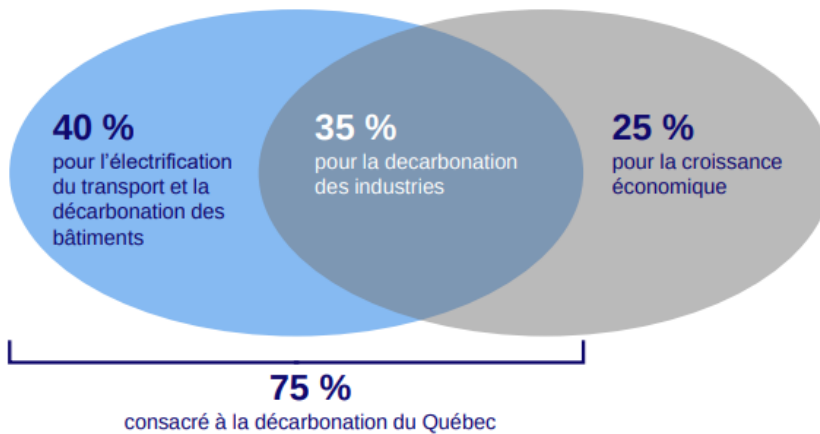


Source: État de l'énergie au Québec, 2024.

Au risque de me répéter, j'invite la commission à tenir compte de ce graphique afin de bien évaluer l'impact de la croissance des revenus directs et indirects attribuable aux kw/h ainsi qu'au pécule qui seront générés lors des différentes phases du projet.

«En résumé, dans les prochaines années, Hydro-Québec prévoit une croissance de la demande au sein des trois segments de clientèle, soit les secteurs résidentiel, commercial et industriel.» (extrait du projet des neiges sud)

Répartition de l'utilisation de l'électricité supplémentaire à l'horizon 2035



« Le prochain **grand projet de société** du Québec consiste à **décarboner** les activités tout en créant de la **richesse**. »

Source : Plan d'action 2035 Hydro-Québec

La vraie course, n'est pas une course visant la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, certes nous devons rapidement saborder l'utilisation des ressources fossiles, mais si nous choisissons d'adhérer à cette course sans remettre en question les usages projetés de l'énergie, ce qui implique nécessairement une remise en question de nos modes de vie ainsi que de l'ensemble des impacts et effets liés au pécule généré via la production de cette énergie, nous assisterons alors à la poursuite de l'extractivisme et du néo-colonialisme qui menacera les territoires communs.

Nous sommes face à des enjeux majeurs, je crois sincèrement que les efforts de réduction de l'utilisation de l'énergie doivent être priorités avant d'investir dans des dispositifs de production qui, historiquement, n'ont fait que contribuer à l'augmentation de notre dépendance énergétique.

En tant que pays riche, si nous choisissons démocratiquement de miser vers une faible consommation énergétique globale qui se rapproche de la consommation moyenne mondiale et qui met de l'avant nos priorités de réduction à la source tout en permettant d'augmenter le Bonheur Intérieur Brut des différentes communautés, les probabilités que d'autres pays ne disposant pas des ressources équivalentes aux nôtres réussissent à bénéficier des apprentissages de notre démarche sans recourir aux énergies fossiles est plus élevé que si nous misons collectivement vers une course à la croissance telle que nous la connaissons.

Comment pourrions-nous convaincre les pays disposant d'abondantes quantités de ressources fossiles de ne pas les utiliser si nous ne nous donnons pas nous-mêmes les outils nécessaires pour nous permettre de refuser l'exploitation de nos propres ressources ?

En lien avec ces questions, je laisse la commission ainsi que les différentes communautés réfléchir aux impacts socio-économiques et environnementaux liés à l'abondance énergétique et pécuniaire qui seraient infusés par la mise en œuvre des projets éoliens.

Quel est le revenu de subsistance nécessaire aux Québécois afin de maintenir un niveau de bonheur intérieur brut élevé tout en respectant la capacité de support des écosystèmes dans lequel ils font partie intégrante ?

Cette énergie supplémentaire facilitant la poursuite de l'extractivisme, en a-t-on vraiment besoin ?

Le temps que l'on creuse collectivement ces questions de fond, considérant que nos connaissances actuelles ne permettent pas de définir et d'internaliser l'ensemble des impacts et effets cumulatifs attribuables à la mise en œuvre de ce projet et de plusieurs autres sur la planche à dessin ou en construction, je propose à la commission de recommander au ministre de donner au BAPE un mandat de consultation élargie concernant les solutions de rechange qui pourraient substituer l'ensemble des projets d'additions énergétiques projetées par Hydro-Québec dans son plan d'action 2035 qui incluent pour l'instant l'ensemble des projets déposés par le MELCCFP dans le tableau 2 ou de tout autre projet de production, cette consultation élargie permettrait alors de faire un appel d'offres aux solutions de rechange qui peuvent inclure entre autres des solutions de réduction à la source afin de déterminer si les occupants du territoire ont réellement besoin de choisir la croissance de la production d'énergie. Analyser quinze projets éoliens par un processus de consultation distinct qui ne tiennent pas compte des impacts cumulatifs représente une méthode de consultation sous optimale. Notre société doit se pencher sur les questions de fond afin de faire des choix éclairés.

En ce qui concerne le projet Mesgi'g Ugju's'n 2, les principaux impacts et effets se manifesteront lors de l'utilisation de l'énergie générée par le parc et lors des dépenses pécuniaires induites par le projet, ce qui n'a pas été évalué dans l'étude d'impact déposé.

Lors de l'audience, Innergex nous a déclaré que les profits étaient réinvestis entre-autres afin d'implanter d'autres parcs éoliens, ce qui engendrera inévitablement d'autres impacts sur d'autres territoires d'expansion convoités par le promoteur et ses partenaires afin de générer des profits.

Nous assistons ici à la poursuite du même modus operandi expansionniste que nous avons vécu lors de l'implantation des barrages par la société d'état mais cette fois-ci en exploitant les gisements de vents via une entreprise cotée en bourse et ce, avec tous les risques qui y sont liés, entre autres les risques de dérives économique qui sont de plus en plus probables.

J'invite la communauté d'accueil et le BAPE à évaluer finement l'ensemble des risques associés au présent projet. Advenant la confirmation de la nécessité d'implantation du projet, la communauté peut se mobiliser afin d'appliquer le principe de précaution en s'assurant au préalable à sa mise en œuvre, que l'usage projeté de l'énergie ainsi que du pécule généré par le projet sera utilisé à bon escient sans compromettre les possibilités d'épanouissement des prochaines générations tel que nous l'avons malheureusement vécu via le harnachement des rivières suivi de la dilapidation de l'énergie sans égard à l'usage par nos prédécesseurs, qui, sous tout respect, à cette époque, n'avaient pas nécessairement les mêmes connaissances qu'aujourd'hui quant à l'ampleur et la portée des impacts et effets liés à la croissance énergétique et économique.

Références

Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2024. *État de l'énergie au Québec 2024*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec

Watt-Cloutier, S, 2019. *Le droit au froid*, Montréal : Écosociété

Coon, D, 2005. *À la découverte de la psychologie*, Éditions Reynald Goulet

Pineault, E., 2023. *A Social Ecology of Capital*, London: Pluto Press

P.-O. Pineau, 2024. *La cotation énergétique des bâtiments résidentiels et commerciaux comme levier pour l'amélioration de leur performance*, Mémoire soumis à la Commission des transports et de l'environnement. Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, récupéré le 29 février 2024 au [:https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CTE/mandats/Mandat-50635/memoires-deposes.html](https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CTE/mandats/Mandat-50635/memoires-deposes.html)